

Conseil Municipal du 14 décembre 2018 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, C. PHILIPPON

Excusés : A. FESSLER procuration à M. BEAUFREZ, L. GOTTI procuration à M. KROMER, J. PETITJEAN procuration à H. GRISEY.

Délibération n°77/2018

1 Désignation secrétaire de séance : Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°78/2018

2 Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018, sous réserve des modifications suivantes :

- Point 4.2 : Madame Marianne BEAUFREZ fait remarquer que la demande de subvention au Département a déjà été votée. Monsieur le Maire précise que lors du dernier conseil les élus en ont seulement discuté : le vote n'a pas eu lieu, c'est pourquoi il se fera lors de ce conseil. Madame Marie-Ange MANIER demande qu'on enlève le mot « notamment » et qu'on remplace « Monsieur le Maire présente le projet de demande... » par « Monsieur le Maire informe d'une demande... ».
- Point 6.4 : Madame Marianne BEAUFREZ demande le rajout de l'Allée du Verger dans ce point comme domaine privé. Monsieur le Maire précise que l'Allée du Verger est dans le domaine public contrairement au Chemin Vert qui est dans le domaine privé.
- Point 6.6 : concernant la maison médicale, madame Marianne BEAUFREZ demande la liste des opérations DETR qui devait être fournie aux élus. Monsieur le Maire lui répond que cette liste leur parviendra prochainement.

3 Finances

Délibération n°79/2018

3.1.1 – Modulation des attributions de compensation CCVS : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la révision de l'attribution de compensation et précise que pour tenir compte des mensualités d'ores et déjà perçues sur la base du montant annuel des attributions de compensation avant révision, la commune versera pour la fin de l'année une somme de 120 956 €. (pour 2 années 2017 et 2018).

Monsieur le Maire précise que le montant annuel de l'attribution tient compte des deux versements au SDIS de 59 500 € pour 2017 et 2018 (contingent incendie), de l'évolution des bases fiscales entre 2016 et 2017 soit 132 429 €.

3.1.2 – Transfert de crédits pour abonder le chapitre 014 sur l'exercice 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de crédit suivant :

Délibération n°80/2018

Article 739211 attribution compensation (voir 3.1.1).....	+120 956 €
Article 6225 ind. Comptable et régisseur	- 1 456 €
Article 617 études et recherches	- 1 000 €
Article 615221 bâtiments publics	- 12 000 €
Article 61551 matériel roulant	- 4 000 €
Article 61524 entretien bois et forêt	- 4 000 €
Article 63513 autres impôts locaux	- 1 000 €
Article 6411 personnel titulaire	- 10 000 €

Article 64162 emploi avenir	- 13 000 €
Article 6532 frais de mission des élus	- 2 000 €
Article 6541 créances admises en non-valeur	- 5 000 €
Article 6542 créances éteintes	- 2 000 €
Article 6552 aides sociales du département	- 1 000 €
Article 65541 compensation charges territoriales	- 5 000 €
Article 6553 service incendie	- 59 500 €

3.1 – Ouverture de crédits 2019 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits prévus au Budget primitif 2018 (69 817 € maxi et dans le cadre de travaux bien précis) comme suit :

- Chapitre 20 : 0 €
- Chapitre 21 : 30 000 €
- Chapitre 23 : 10 000 €
- Chapitre 16 : 20 000 €

Monsieur le Maire précise que cette ouverture de crédits ne concerne pas les opérations.

3.3 – Demande de subvention au Département du Territoire de Belfort « au titre de l'appel à projets 2019 partenariat avec les communes » : Le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour, une voix contre (M.A. MANIER), autorise la demande de subvention dans le cadre « de l'appel à projets 2019, Partenariat avec les Communes » pour la sécurisation routière du carrefour Grande Rue / Rue des Bois Sarclés/ Rue de l'Ecole Maternelle.

Monsieur le Maire précise que cette demande de subvention ne peut concerner que ce projet de sécurisation : installation de feux tricolores ou autres à cet endroit.

Madame Marie-Ange MANIER explique qu'au niveau environnement l'installation de feux augmente le taux de particules dans l'air et les nuisances sonores. Elle précise que certaines villes suppriment les feux tricolores car, selon une étude, on réduit ainsi de 25 % le taux d'accidentologie. Elle fait remarquer que cette demande de subvention se fait sans discussion préalable.

Monsieur Jean-Paul GRUEBER précise que l'installation de feux permettrait de réduire les excès de vitesses.

Monsieur le Maire rappelle que cette demande de subvention doit être faite pour pouvoir en bénéficier. Il précise qu'une commission se réunira pour discuter et réfléchir sur les solutions à apporter.

3.4 – Demande de subvention Collège de Giromagny : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une demande de subvention spécifique « voyages scolaires», au Collège Val de Rosemont de Giromagny pour un montant de 16 € (1 élève concerné pour Étueffont).

3.5 – Mise à disposition Commune de PETITMAGNY : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition d'un agent à la Commune de Petitmagny à raison de 3 heures par semaine afin d'effectuer l'entretien de la salle communale.

3.6 – Demande de subvention Exceptionnelle Piscine Étueffont : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'une contribution supplémentaire au Syndicat de

Gestion de la Piscine d'Étueffont d'un montant de 2 578 €, suite à la baisse de participation financière du Conseil Départemental.

Madame Chantal PHILIPPON précise que la participation des communes tiendra compte l'année prochaine de cette augmentation (celle-ci devient pérenne) afin que le Département ne baisse plus la sienne.

Suite à l'arrêté sécheresse niveau 3, des conséquences importantes ont vu jour, notamment concernant le carrelage du fond du bassin qui se décolle (environ 80 m²). Néanmoins, l'ouverture est prévue le 7 janvier 2019.

4. Motion compteur Linky : Dans le cadre du remplacement des compteurs électriques traditionnels par les compteurs Linky, Monsieur le Maire présente la motion adoptée par le Conseil Municipal de Belfort.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la motion « compteur Linky » afin de répondre à l'inquiétude croissante des habitants et assurer la protection de leurs intérêts. Cette motion sera transmise par courrier aux délégués titulaires et au syndicat Territoire d'Énergie 90 (ex SIAGEP) afin que le syndicat délibère concernant la garantie des droits des usagers.

5. SMAGA (ex Aéroparc) : défense juridique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune et autorise la prise en charge d'une partie des frais engagés par l'avocat Me Florian MOKHTAR (frais 150 € par commune).

Monsieur Hervé GRISEY, délégué CCVS, en remplacement de Mme Marie-Ange MANNIER ex représentante de la Commune d'Étueffont, rappelle qu'une réunion est prévue le 20 décembre prochain avec Mme la Préfète, les membres du SMAGA et certains Maires. La discussion porte sur l'arrêté du tribunal administratif qui propose deux solutions : soit une dissolution totale, soit une recomposition avec le Grand Belfort et les Communautés de Communes. Dans la première solution, le Grand Belfort devient propriétaire « des dividendes » qui vont sortir de l'Aéroparc. Toutefois, il y a une vingtaine d'années, ces parts ont été achetées 1500 € l'unité. Aujourd'hui la proposition de rachat est de 1500 € sachant que les dividendes de nos parts sur 3 ans ont rapporté la somme de 1 300 €. Pour le tribunal administratif, c'est la préfecture qui doit fixer le prix de rachat.

Dans la seconde solution, il faut recréer des statuts.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons cotisé en 2018, mais nous n'avons touché aucun dividende (année N-2 : 2016).

6. Informations diverses

6.1- Monsieur le Maire présente une demande, acceptée à l'unanimité, de Monsieur Alain BOURDAUX pour l'achat d'une parcelle communale de 14 ares (ancienne propriété Lamielle), en limite de Petitmagny. Le prix de la parcelle sera fixé lors du prochain conseil.

6.2- Convention de déneigement : Monsieur le Maire rappelle que toutes les conventions existantes ont été reconduites cette année.

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de signer une convention de déneigement avec la Commune pour dégager son chemin d'accès, avec règlement financier, en cas de forte neige. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil. Après discussion, les élus, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer cette convention avec la Commune.

6.3– La demande de subvention au Conseil Départemental pour l'exploitation sylvicole de nouvelles espèces, liée au changement climatique, est accordée (2 500 €). Le coût de nettoyage, de travaux de plantation et de fourniture des 550 plants (chênes sessiles) s'élève à 5 350 €. La parcelle se situe sur le bas du village et touche la Commune d'Anjoutey.

6.4- Remerciements de la Ligue contre le Cancer pour l'opération Octobre Rose, collecte de 106 €.

6.5 – Remerciements de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC VG) pour la vente de bleuets (330 €).

6.6.1 – Concours des Villes et Villages Fleuris : Remise des prix à Besançon. La Commune conserve ses 3 fleurs et touche un chèque de 150 € (50 € par fleur). Madame Chantal PHILIPPON rappelle que le fleurissement n'est pas le seul critère pris en compte. D'autres thèmes sont examinés par le jury : les monuments, le cadre de vie, les économies en termes d'arrosage, l'aménagement des bourgs centre.....

Lors d'une réunion en préfecture sur la commission locale de l'eau, Monsieur Hervé GRISEY précise que la Préfecture demande au Comité National du Fleurissement à Paris, que les critères d'attribution des fleurs soient modifiés compte tenu du problème de sécheresse. L'idée est de travailler avec des plantes vivaces entre autres.

6.6.2 - Passage du Jury de la Route des Villages Fleuris concernant les décorations de Noël
Il aura lieu le 27 décembre prochain. Madame Chantal PHILIPPON remercie le Comité des Fêtes pour la préparation des décorations de Noël et les associations qui ont participé.

6.7 – APF : Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'a pas acheté le Centre APF pour l'instant : la signature entre l'APF et l'EPF aura lieu le 20 décembre prochain. Les bâtiments seront assurés à partir de cette date par l'EPF.

L'appel à candidatures pour les architectes a réuni 14 candidats pour la visite sur le site. A la Commission d'Appel d'Offres du 14 décembre, les dossiers de 10 candidats ont été examinés (4 visites sans réponses et 4 réponses sans visite). Puis 3 candidats ont été retenus pour travailler sur l'avant-projet fin janvier :

- SOLMONT Montbéliard qui travaille avec BEG ENEBAT Thermique
- LANZINI qui travaille avec SETIB – BEG – ENEBAT – ENEBAT Thermique
- ATELIER ARCHITECTURE BELFORT qui travaille avec ETIBAT – BET CETEL – BET BARBOSSA – BET Thermique – Paysagiste historien

Sur les trois, un seul sera retenu lors de la prochaine CAO. Les deux candidats non retenus toucheront 4 800 € pour leurs esquisses.

7. Questions diverses

7.1– Madame Martine HAMELIN demande si une remise à niveau du code de la route pour les personnes âgées est possible. Monsieur le Maire rappelle qu'une demande avait été faite à l'auto-école de Rougemont le Château mais qu'il n'a pas eu de réponse. Madame Martine HAMELIN propose de contacter Monsieur Yvan LAMBALOT, Président de la Prévention Routière.

7.2 – Compétence péri et extra-scolaire : le vote aura lieu mardi 18 décembre dans le cadre de la définition des compétences d'intérêt communautaire (volet social). Madame Chantal PHILIPPON explique que si cette compétence est restituée aux communes, celles-ci devront gérer les centres de loisirs. Dans le cas contraire, elle sera intégrée directement

aux compétences et étendue à l'ensemble de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2019. Elle explique que la compétence n'est pas sécable à la différence de la compétence scolaire.

7.3 – Élection Conseil Municipal Enfants : deux jeunes ont été élus la semaine dernière, Neïla et Tim et deux cette semaine Théo et Lilou.

7.4 – Distribution colis de Noël : Madame Marianne BEAUFREZ et Monsieur Nicolas IRENEE seront absents pour la distribution des colis de Noël. Il serait préférable, pour le bon déroulement de cette opération de prévenir la Mairie assez tôt afin de faciliter le partage des secteurs. Malgré ces absences, les 8 équipes prévues initialement sont conservées. (avec 1 ou 2 adultes et 1 ou 2 jeunes élus du Conseil Municipal Enfants).
Rappel : ne pas oublier de ramener les enveloppes « dons » en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance,


Chantal PHILIPPON



Le Maire,


René BAZIN.

